

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 A 19H00**

**DEPARTEMENT COTES D'ARMOR**  
**ARRONDISSEMENT St-BRIEUC**  
**COMMUNE SAINT-BARNABE**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 12

**Date de convocation** : 11 octobre 2024

**Présents** : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, M. HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

**Absents excusés** :

Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Michel JOUAN  
M. Franck JEGLOT

**Absentes** :

Mme Marie Paule BUZULIER  
Mme Catherine GOOSSAERT

**Ouverture de la séance** à 19 heures 10.

**Secrétaire de séance** : Mme Fanny PHILIPPE

**ORDRE DU JOUR**

- 1-Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2024
- 2-Intervention de Mr André LE TUTOUR, référent régional des villes ambassadrices du don d'organes
- 3-Intervention de Mr Dominique BERNARD de l'ADAC : présentation de la zone 30 dans l'agglomération
- 4-Travaux : point sur les projets
- 5-Finances :
- 6-Finances :
  - a-compte rendu de la rencontre avec Mme Chérifi, Conseillère aux Décideurs Locaux
  - b-ligne de trésorerie : renouvellement du contrat N°10001456211
- 7-Questions diverses
- 8-Informations diverses

## **1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 13 septembre 2024. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 13 septembre 2024.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,  
Fanny PHILIPPE



Le Maire,  
Georges LE FRANC



## **2-INTERVENTION DE MR ANDRE LE TUTOUR, REFERENT REGIONAL DES VILLES AMBASSADRICES DU DON D'ORGANES**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur André LE TUTOUR, référent régional des villes ambassadrices du don d'organes qui expose les raisons pour qu'une commune devienne ambassadrice du don d'organes :

- Faire de la commune une ambassadrice du don d'organes en sensibilisant les concitoyens et toute personne la traversant, est un très bel acte de fraternité et de solidarité.
- Mettre un panneau à chaque entrée principale de la commune incitera les concitoyens à réfléchir à ce sujet qui concerne tous, à lancer une discussion en famille et ainsi informer leurs proches qu'ils ne sont pas opposés au don d'organes en cas de mort cérébrale afin qu'ils puissent retranscrire cette décision au corps médical, etc...
- En posant ce panneau lié au don d'organes, la commune participera à augmenter le nombre de donneurs dans notre pays et donc à sauver plus de vies et diffuser la culture du don. 80 % des Français sont favorables au don de leurs organes, cependant, 53%des Français n'en ont pas discuté avec leurs proches, générant un taux d'opposition de 36% lorsqu'il devrait avoisiner 20%.

Pour atteindre ces objectifs, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée que la commune devienne "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur les principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville partenaire du don d'organes », et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la commune pourra :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;

- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- CHOISIT de se compter parmi les 250 villes déjà ambassadrices du don d'organes ;
- AUTORISE le maire à signer la charte « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES » ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,  
Fanny PHILIPPE



Le Maire,  
Georges LE FRANC



**3- INTERVENTION DE MR DOMINIQUE BERNARD DE L'ADAC : PRESENTATION DE LA ZONE 30 DANS L'AGGLOMERATION**

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que la commune souhaite remettre à jour le périmètre de la ZONE 30 avec une refonte de la signalisation. Le Budget prévisionnel est de 18 720,00 € TTC et se définit comme suit :

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC
Déplacements des panneaux entrée et sortie ZONE 30 réalisés en régie. 7 B30 et 7 B51 à déplacer et à reposer	2 100,00 €	2 520,00 €
Déplacements des panneaux B15 au droit des écluses. 6 B15 à déplacer et à reposer	1 000,00 €	1 200,00 €
Fourniture et pose (en régie) des panneaux entrée et sortie ZONE 30 périmètre agrandi, 3 B30 et 3 B51 à poser.	1 500,00 €	1 800,00 €
<b>Travaux entreprise spécialisée en signalisation horizontale :</b> Signalisations horizontale (marquages) "ZONE 30", ellipses de RAPPEL, marquages ligne d'effet des écluses, flèches de directions.	11 000,00 €	13 200,00 €
<b>Total :</b>	<b>15 600,00 €</b>	<b>18 720,00 €</b>

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Dominique BERNARD qui présente et explique le projet :

La ZONE 30, c'est faire en sorte que piétons et cyclistes soient plus en sécurité, que les habitants puissent jouir d'une meilleure qualité de vie, que l'espace-rue soit mieux partagé. Il convient pour cela de réduire la vitesse automobile au moyen de ce que le Code de la route appelle, depuis la parution du décret du 29 décembre 1990, une "zone 30".

Le secteur d'étude concerne une partie de la zone agglomérée, c'est à dire, la partie aménagée qui peut entrer dans le périmètre d'une ZONE 30 de par les aménagements existants. Mr Dominique BERNARD signale à l'assemblée qu'aujourd'hui la ZONE 30 existe mais le périmètre est à revoir et à clarifier pour tenir compte des derniers aménagements réalisés. La commune souhaite, à partir d'un état des lieux de l'existant, remettre à jour le périmètre de la ZONE 30 avec une refonte de la signalisation.

Objectif : sécurité et qualité de vie

La réduction de la vitesse à 30 km/h vise à modifier progressivement et durablement les comportements de conduite pour une circulation plus conviviale, plus sûre et plus régulière dans un environnement plus agréable, moins bruyant et moins pollué, propre à l'épanouissement de la vie locale.

\* Plus conviviale, car l'abaissement de la vitesse permet une meilleure cohabitation et une meilleure communication piétons-automobilistes. Ces derniers s'arrêtent alors plus volontiers pour laisser passer un piéton.

\* Plus sûre, parce que, à 30 km/h, un automobiliste a besoin de 13 m seulement pour s'arrêter, contre 26 m à 50 km/h.

De plus, à 30 km/h, le risque d'accident diminue, ainsi que la gravité des lésions en cas de choc.

\* Plus régulière car, à vitesse moindre, les véhicules ont besoin de moins d'espace pour circuler. La circulation motorisée s'effectue de manière plus régulière avec moins d'à-coups, sans congestion.

## État des lieux, relevés de terrain - 1/4

### Le périmètre de l'agglomération aujourd'hui

Aujourd'hui, quelques voies ne sont pas équipées de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, mais vont l'être dans le cadre du marché de renouvellement de la signalisation programme 2024.

- Emplacements EB10 et EB20 (existants)
- Emplacements EB10 et EB20 (qui seront posés en 2024)
- ..... Emplacements EB10 et EB20 (existants à déplacer)

**Constat : un périmètre d'agglomération à identifier (panneaux EB10 et EB20) sur toutes les voies**



SAINT-BARNABÉ – Refonte de la ZONE 30



## État des lieux, relevés de terrain - 2/4

### Les périmètres de ZONES 30 aujourd'hui

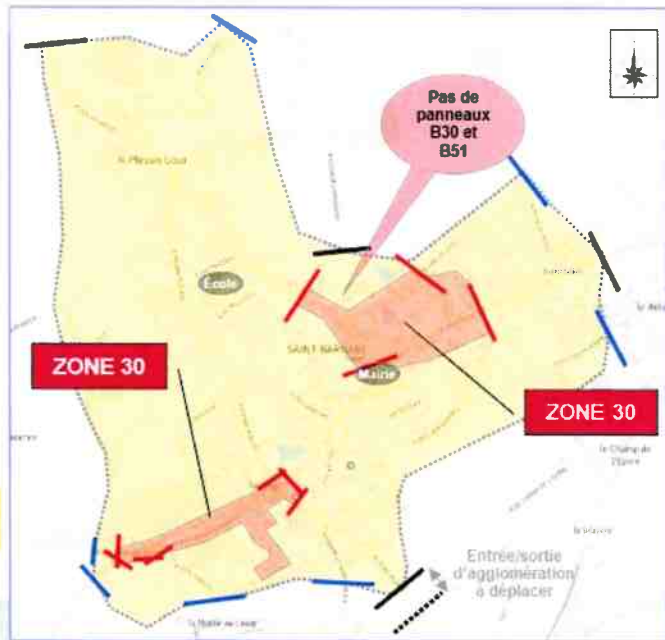
Périmètres actuels des ZONES 30 dans l'agglomération.

- Emplacements B30 et B51
- Constat : un périmètre de ZONE 30 à redéfinir
- Emplacements EB10 et EB20 (existants)
- Emplacements EB10 et EB20 (qui seront posés en 2024)
- - - - - Emplacements EB10 et EB20 (existants à déplacer)

Les périmètres de la ZONE 30 correspondent aujourd'hui au cœur du bourg + la rue Pierre Mendès France, récemment aménagée.



SAINT-BARNABÉ – Refonte de la ZONE 30



## État des lieux, relevés de terrain - 3/4

### Les aménagements de ralentissements de vitesses existants

Plusieurs aménagements "ralentisseurs de vitesses" existent dans la ZONE 30 et également en dehors.

Certains aménagements existants en dehors de la ZONE 30 sont limités à 30 km/h par des panneaux B14

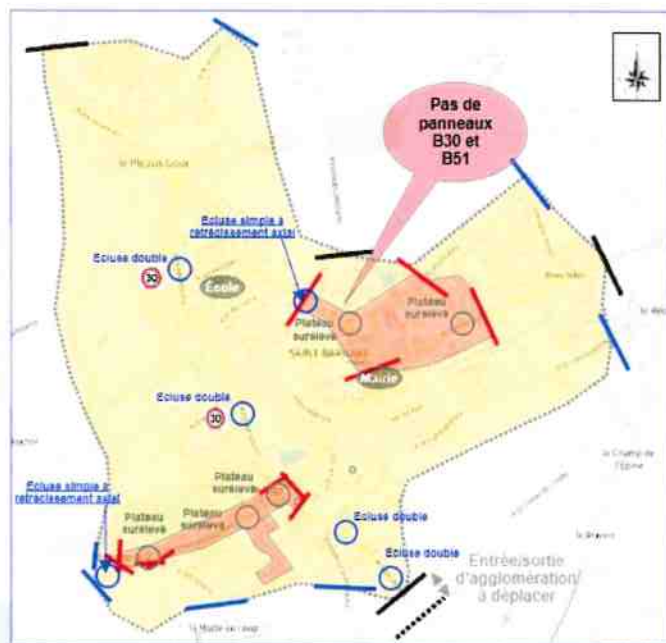


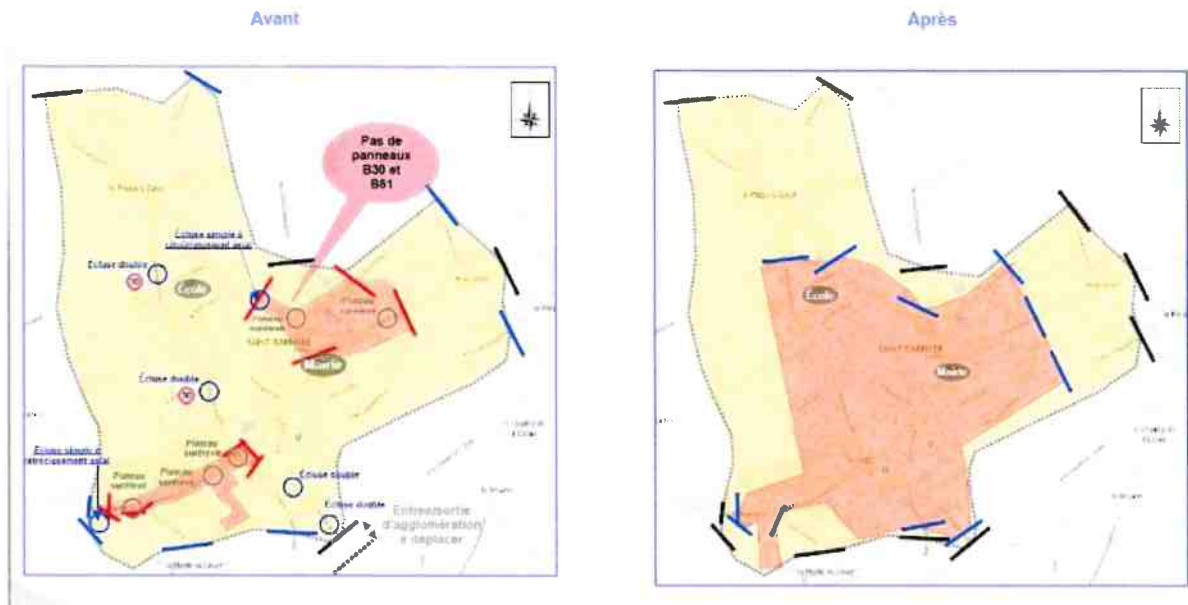
#### Récapitulatif de l'état des lieux :

- 1) Des limites d'agglomération non identifiées.
- 2) Deux ZONES 30 existantes.
- 3) Des aménagements ponctuels de ralentissements (écluses) à plusieurs endroits.



SAINT-BARNABÉ – Refonte de la ZONE 30





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 2 abstentions,

- APPROUVE le périmètre de la zone 30 en agglomération ;
- VALIDE l'enveloppe budgétaire pour un montant de travaux de 18 720,00 € TTC ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,  
Fanny PHILIPPE

Le Maire,  
Georges LE FRANC



#### **4- TRAVAUX : POINT SUR LES PROJETS**

Monsieur Le Maire fait présente à l'assemblée un point sur les projets en cours :

##### **-Réhabilitation et extension de la salle omnisports :**

Vu le montant des travaux et les financements non attribués, Monsieur Le Maire propose de lisser les travaux sur 2025, 2026, 2027 en réalisant les travaux de toiture et sol.

Monsieur le maire indique que les subventions Leader et Région « Bien vivre partout en Bretagne » attribuées pour ce projet seront fléchées sur le projet MAM.

Monsieur Le Maire explique qu'il va solliciter le Maître d'œuvre, le Cabinet Boulet, afin de convenir d'un rendez-vous pour travailler ensemble sur le projet et établir un plan d'honoraires par tranche.

##### **-Projet création MAM :**

Financement CAF = 4 400 € / place + aide majorée sous condition suivant le projet

**Projet N°1** : réhabilitation salles attenantes au logement de l'école

**Projet N°2** : réhabilitation logement foyer social (au-dessus du logement N°16)

Monsieur Le Maire indique que les esquisses de ces 2 projets ainsi que le coût financier seront présentés en réunion le lundi 4 novembre prochain en présence de l'architecte -Cabinet Guillemin, de la CAF, de la PMI, et de Loudéac Communauté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- VALIDE le lissage des travaux de réhabilitation de la salle omnisports sur les années 2025, 2026, 2027 en réalisant les travaux de toiture et sol ;
- SOLLICITE le cabinet Boulet qui assure la Maîtrise d'œuvre afin de réviser le contrat de maîtrise d'œuvre ;
- DECIDE de flécher les subventions Leader et Région « Bien vivre partout en Bretagne » sur le projet MAM ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,  
Fanny PHILIPPE



Le Maire,  
Georges LE FRANC



**5-FINANCES**

a. Finances : compte rendu de la rencontre avec Mme Chérifi, Conseillère aux Décideurs Locaux  
Monsieur Le Maire donne un compte rendu de la rencontre avec Mme Chérifi, Conseillère aux Décideurs Locaux qui a eu lieu le jeudi 17/10 à 9h30 qui a présenté une prospective financière pour les 2 années à venir.

b. Ligne de trésorerie : renouvellement du contrat N°10001456211

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » souscrit au Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 20/10/2024. Monsieur Le Maire explique que la ligne de trésorerie sert à régler des factures d'investissement essentiellement lors de périodes temporaires, de manque de trésorerie. Le montant débloqué est fonction des besoins. Le remboursement des sommes débouquées se fait au fur et à mesure des possibilités financières de la collectivité. Il convient donc de décider de renouveler celle-ci.

Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros :

- Index Euribor 3 mois moyenné au 17/10/2024 : Euribor 3 Mois + 1 %-Euribor 3 Mois non flooré à zéro ; Dernier index connu de EURIBOR 3 M (15/10) : +3.215 % soit un taux (index+ marge) = 4.215 %

-0.25 % de frais, soit 250 €.

Pour rappel, la ligne de trésorerie sert à régler des factures d'investissement essentiellement lors de périodes, temporaires, de manque de trésorerie. Le montant débloqué est fonction des besoins. Le remboursement des sommes débouquées se fait au fur et à mesure des possibilités financières de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

●RECONDUIT la ligne de trésorerie près de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour un montant de 100 000 Euros aux conditions suivantes :

- *Index Euribor 3 mois moyenné au 17/10/2024 : Euribor 3 Mois + 1 %-Euribor 3 Mois non flooré à zéro ; Dernier index connu de EURIBOR 3 M (15/10) : +3.215 % soit un taux (index+ marge) = 4.215 %*

-0.25 % de frais, soit 250 €.

●AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Crédit Agricole ;  
●DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,  
Fanny PHILIPPE



Le Maire,  
Georges LE FRANC



**6-QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

**7-INFORMATIONS DIVERSES**

- arrêté entretien des trottoirs
- ville de Loudéac : utilisation des terrains de football
- repas du 11 novembre
- parc éolien des landes du tertre

**Programme des vacances de la toussaint :**

- mission argent de poche (2 semaines)
- ludothèque : 24/10/2024 -14h à 17h
- atelier numérique : 29/10/2024 – 14h

**Agenda :**

-projet MAM : présentation du projet le lundi 4/11/2024 en présence de : Cabinet Guillemin-CAF-PMI-Loudéac Communauté-Assistantes maternelles

**-Prochain conseil municipal le vendredi 15 novembre à 20h30**

Clôture de la séance : 22 heures 00.

A Saint-Barnabé, le 24 octobre 2024.

La Secrétaire de séance,  
Fanny PHILIPPE



Le Maire,  
Georges LE FRANC

